



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue à la salle du conseil le lundi 16 décembre 2019 à 19 h 00, sous la présidence du maire Monsieur Normand Roy.

**SONT AUSSI PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRES) :**

M.M. : Marc-André Mathieu - Philippe Couture – Marie-Josée Plante  
Josée Busque - Carl Gilbert - André Longchamps

**EST AUSSI PRÉSENTE :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Isabelle Beaudoin.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRIÈRE**

Après la prière et la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, Monsieur Normand Roy.

Le maire, Monsieur Normand Roy souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Nous, soussignés, membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce présents, reconnaissons avoir été convoqué pour la tenue de la séance extraordinaire du conseil municipal et acceptons à l'unanimité de discuter des sujets mentionnés à l'ordre du jour.

Normand Roy, maire

Marc-André Mathieu

Carl Gilbert

Philippe Couture

Josée Busque

André Longchamps

Marie-Josée Plante

2019-12-310

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ ADOPTE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a pris connaissance des prévisions des dépenses, des revenus et affectations qu'il juge essentiels au maintien des services municipaux de même qu'à l'équilibre du projet de budget pour l'exercice fiscal 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante  
SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2020

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2020 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:



ADMINISTRATION GÉNÉRALE	750 200 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	341 900 \$
TRANSPORT	866 050 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	513 400 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	6 000 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	70 900 \$
LOISIRS ET CULTURE	463 350 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	182 500 \$
<b>(1) TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 194 300 \$</b>
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	307 700 \$
TRANSFERT AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (AFFECTATION IMMOBILISATION EN COURS D'ANNÉE)	221 300 \$
<b>(2) TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>529 000 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES (1 + 2)</b>	<b>3 723 300 \$</b>

**REVENUS**

Pour payer les dépenses et affectations mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les revenus suivants:

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	3 028 800 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	22 500 \$
TRANSFERTS	357 600 \$
SERVICES RENDUS	275 400 \$
IMPOSITION DE DROITS	27 000 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	3 000 \$
INTÉRÊTS	9 000 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>3 723 300 \$</b>
<b>AFFECTATION SURPLUS</b>	<b>0 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES REVENUS</b>	<b>3 723 300 \$</b>

2019-12-311

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE DÉPOSE ET ADOPTE LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le programme triennal des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT que le programme triennal des immobilisations a été présenté lors de cette séance;

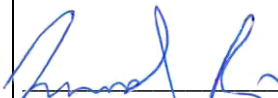
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert  
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

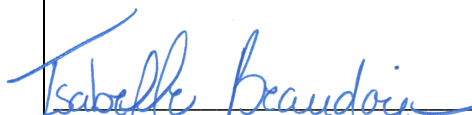
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce adopte le programme triennal des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents.



**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque et résolu unanimement que la séance soit levée le 16 décembre 2019. Il est 19 h 13.

  
Normand Roy, Maire

  
Isabelle Beaudoin Directrice générale / secrétaire-trésorière